



VERSEMENT 1003 W

Description globale : Recensement de population de 1968

Dates extrêmes : 1968

Importance matérielle : 61 articles

Service producteur : Direction régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Service versant :

Date d'entrée : 1974

Communicabilité maximum : 100 ans

Début communicabilité : 01/01/1999

Fin communicabilité : 01/01/2069

Date de rédaction du bordereau :

N° d'entrée : 16961

Cote de l'inventaire : B/1/AD/10/341

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

A l'origine, ce versement était composé, en plus du recensement de 1968, de liasses concernant le recensement de population de 1954. Ces liasses ont été réintégrées dans le versement 181 W.

On trouvait également des liasses du recensement de 1962. Elles ont été éliminées car elles ne faisaient pas partie de l'EGP (échantillon géographique permanent), établi à partir de 1962.

Pour le département de l'Aube, cet échantillon est composé d'une grande ville (Troyes), d'une ville moyenne (Bar-sur-aube) et de communes rurales.

On notera la présence d'une anomalie : pour ce versement, la ville de Bar-sur-Aube est manquante.

Les dossiers contiennent trois types de documents : bulletins individuels, feuilles de logement, bordereaux de maison.

La ville de Troyes est découpée en canton puis en section cadastrale (cf descriptif).

Dans ce bordereau, on peut trouver les trois types de documents établis par l'INSEE : échantillon au $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{5}$.

L'échantillon au $\frac{3}{4}$ représente une exploitation exhaustive légère du sondage. Les échantillons établis au $\frac{1}{20}$ et $\frac{1}{5}$ représentent l'exploitation lourde.

A la fin du versement on trouve des listes nominatives des habitants de la commune (A à V).

L'établissement de ces listes est facultatif, ceci explique que certaines communes soient manquantes.

Le dernier article correspond quant à lui aux feuilles des ménages collectifs classées par ordre alphabétique des communes. Ces feuilles répertorient les occupants des établissements de soins, des établissements hospitaliers, des établissements d'enseignement public ou privé avec internat, des cités universitaires ou foyers, des hospices et maisons de retraite.

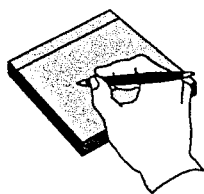
La communicabilité des documents est portée à 100 ans, en vertu de la loi 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Les listes nominatives sont quant à elles communicables à partir de 30 ans, à compter de la date du recensement (cf circulaire 87/2 du 16/01/87 émanant de la Direction des Archives de France).



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-3	Troyes : échantillon au 1/20	1968
4-8	Troyes : échantillon au 1/5	1968
9-24	Troyes : échantillon au 3/4	1968
25-54	Communes rurales : échantillon au 1/20-1/5-3/4	1968
55-60	Listes nominatives	1968
61	Feuilles des ménages collectifs	1968



ANNEXES

L'INSEE est un service de l'administration française, né en 1946 de la fusion de plusieurs organismes regroupés sous le nom de : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Cet organisme a de nombreuses attributions, entre autre, l'organisation et le dépouillement d'enquêtes et des recensements de population (conjointement avec le Ministère de l'Intérieur).

Les recensements de population visent deux objectifs :

- Déterminer la population légale de chaque circonscription administrative (commune, canton, arrondissement, département). La population légale sert à l'application de nombreux textes législatifs et réglementaires, se rapportant à des questions extrêmement variées : élections, taux et répartitions des taxes et subventions, détermination des emplois communaux, constructions, loyers, marchés, nombre de pharmacies, etc...

- Etablir les statistiques de base de la population française (statistiques démographiques et économiques). Le recensement permet de recueillir des données chiffrées sur : - la population en général (sexe, âge, situation de famille, nationalité, niveau d'instruction)

- la population active (profession, branche d'activité, qualification, statut professionnel)
- les ménages (nombre de personnes, conditions de logement)
- les migrations de personnes à l'intérieur du pays et en provenance de l'extérieur

1003 W

RECENSEMENT DE LA POPULATION

1968

W	descriptif	date	communi- cabilité
	1 à 3 TROYES :échantillon au 1/20	1968	01/01/2069
1	1er canton AV 02-03-05 AY 04-05-06-11-12-13-14-16 AZ 03-05-07-08-09-10	" "	" "
2	2e canton AX 01-02-04 BV 16-17-19-21-23-24-25	" "	" "
3	3e canton BT 01-05-07-08-09-11-12-13-14-17 BV 01-02-03-04-07 BW 01-02-03-04-05-07-08-09-10 BY 02-04-05 BZ 02	" "	" "
	4 à 8 TROYES:échantillon au 1/5 (ou 1/4)		
4	1er canton AV 02-03-05 AY 05-06-08-09-11-12	" "	" "
5	1er canton : suite AY 13-14-15-16 AZ 02-03-05-06-07-08-09-10	" "	" "
6	2e canton AX 01-02-03-04 BV 11-12-15-17-18-19-21-23-24-25	" "	" "
7	3e canton BT 01-05-06-08-09-11-12-13-14-17 BV 01-02-03	" "	" "
8	3e canton : suite BV 04-08 BW 01-02-03-10 BY 03-04-05 BZ 01-02-04 CD 01	" "	" "

W	descriptif	dates	communi cabilité
	9 à 24 TROYES:échantillon au 3/4	1968	01/01/2069
9	1er canton AV 02-03-04-05-06	" "	" "
10	1er canton : suite AY 05-06-07-08	" "	" "
11	AY 09-10-11-12-13-14-15-16		
12	AZ 02-03-05		
13	AZ 07-08-09-10		
14	2e canton AX 01-02-04	" "	" "
15	AX 04 suite		
16	BS 09-11 BV 11-12-15-16-17-18		
17	BV 19-21-22-23-24-25-26		
18	3e canton BT 01-02-05-06-07	" "	" "
19	BT 08-09-10-11-12-13		
20	BT 14-17 BV 01-02		
21	BV 03-04		
22	BW03-04-05-07-08-11 ¹ -12		
23	BY 02-03-04-05-06		
24	BZ 01-02-04 CD 01		
	25 à 54 : Petites communes		
	Avant les Ramerupt	" "	" "
25	échantillon au 1/20		
26	échantillon au 1/5		
27	échantillon au 3/4		

¹ manque : rue Général de Gaulle

W	descriptif	dates	communi cabilité
	25 à 54 Petites communes	1968	01/01/2069
	Balnot-la-Grange	" "	" "
28	échantillon au 1/20		
29	échantillon au 1/5		
30	échantillon au 3/4		
	Baroville	" "	" "
31	échantillon au 1/20		
32	échantillon au 1/5		
33	échantillon au 3/4		
	Géraudot	" "	" "
34	échantillon au 1/20		
35	échantillon au 1/5		
36	échantillon au 3/4		
	La Louptière Thénard	" "	" "
37	échantillon au 1/20		
38	échantillon au 1/5		
39	échantillon au 3/4		
	Merrey-sur-Arce	" "	" "
40	échantillon au 1/20		
41	échantillon au 1/5		
42	échantillon au 3/4		
	Moussey	" "	" "
43	échantillon au 1/20		
44	échantillon au 1/5		
45	échantillon au 3/4		
	Pars-les-Chavanges	" "	" "
46	échantillon au 1/20		
47	échantillon au 1/5		
48	échantillon au 3/4		
	Périgny-la-Rose	" "	" "
49	échantillon au 1/20		
50	échantillon au 1/5		
51	échantillon au 3/4		
	Plaines-saint-Lange	" "	" "
52	échantillon au 1/20		
53	échantillon au 1/5		
54	échantillon au 3/4		

W	Série initiale	descriptif	dates	Communi cabilité
		55 à 60 listes nominatives	1968	01/01/1999
55	M 2429 M 2430	Communes de A à B	"	"
56	M 2430 M 2431 M 2432	Communes de C à E	"	"
57	M 2432 M 2433	Communes de F à M	"	"
58	M 2435 M 2436	Communes de N à R	"	"
59	M 2435 M 2436	Communes de S à Va	"	"
60	M 2437	Communes de Ve à Y	"	"
61		Feuilles des ménages collectifs : classement par ordre alphabétique des communes	"	"